

# le **Courrier** Départemental

Le mensuel de la CGT du 69

N° 2 - Février 2025



## #GREVE FEMINISTE

8 MARS 2025

15h00

Place Bellecour

### Sommaire

#### SPÉCIAL 8 MARS :

● PAGE 2 : L'EDITO

● PAGE 3 - 4 : 8 MARS GRÈVE FÉMINISTE

● PAGE 5 - 6 : DEBOUT LES FEMMES - SYNDIQUEZ VOUS

● PAGE 7 : RETRAITE

● PAGE 8 : SALAIRE

● PAGE 9: INTERNATIONAL

● PAGE 10 - 11 : IHS - LA LUTTE DES OVALISTES

● PAGE 12 : DROIT DES FEMMES ET L'EXTREME DROITE

● PAGE 13 : LA PAROLE À ... ORIANE FAURE

● PAGE 14 : LA PAROLE À ... MÉLANIE LABBE

# Edito

Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, est plus que jamais l'occasion de rappeler l'importance de la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, une lutte au cœur des revendications de la CGT. Cette journée, dédiée à la reconnaissance des combats passés et présents, est aussi un appel à la mobilisation pour un futur où l'égalité professionnelle ne sera plus un vœu pieux mais une réalité vécue par toutes et tous.

En France, les inégalités persistent. Les femmes gagnent en moyenne 26 % de moins que les hommes et sont souvent cantonnées à des emplois précaires et moins valorisés. Elles subissent encore trop souvent des discriminations liées à la grossesse, à leur statut familial ou à leur origine, sans oublier les violences sexistes et sexuelles qui empoisonnent leur quotidien professionnel.

Face au gouvernement, nous réclamons notamment des mesures concrètes : l'égalité salariale, l'accès égal aux postes de décision, la mixité dans tous les secteurs, la suppression des discriminations, la garantie d'accès à la contraception et à l'IVG, et la mise en place de dispositifs de prévention et de sanction des violences sexistes et sexuelles au travail comme dans la vie. La lutte contre le patriarcat et l'extrême droite est au cœur de notre combat pour une société plus égalitaire.

Le 8 mars, nos mobilisations devront être fortes et visibles. Il est crucial de sensibiliser le plus grand nombre et de rappeler que l'égalité professionnelle est un droit fondamental. Nos revendications ne sont pas des demandes isolées mais des nécessités pour une société plus juste et équitable.

Chaque avancée est le fruit de luttes collectives. Ensemble, dans nos entreprises, nos services publics, sur nos lieux de travail, unissons-nous pour faire entendre nos voix. La bataille pour l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas seulement l'affaire des femmes, mais de toute la société.

Le 8 mars, partout dans le monde et alors que les idées les plus réactionnaires prennent une place grandissante dans le débat politique et médiatique, soyons nombreuses et nombreux à faire de cette journée un moment fort de solidarité et de revendications pour une égalité réelle et durable.

**Mélanie Labbe**  
Membre de la CE UD

## POURQUOI LE 8 MARS EST-IL LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES ?

En 1910, sur la proposition de Clara Zetkin, socialiste féministe allemande, présidente de l'internationale socialiste des femmes, l'Association Internationale des Travailleurs (AIT, la 1ère internationale) décide d'organiser une journée internationale des femmes.

La première a lieu le 19 mars 1911. Il s'agit de réclamer le droit de vote des femmes, le droit au travail et la fin des discriminations de genre au travail.

En 1913 et 1914, dans le cadre du mouvement pacifiste, des femmes d'Europe organisent (fin février ou début mars selon les pays) des rassemblements contre la guerre.

Le 8 mars 1917, en Russie, alors que deux millions de soldats sont morts, des ouvrières de Petrograd (nouveau nom de Saint-Pétersbourg depuis août 1914) se saisissent de la journée internationale des droits des femmes pour descendre dans la rue réclamer « du pain et la paix ».

En souvenir de cette première manifestation de la Révolution Russe, le 8 mars 1921 est décrétée en Russie « Journée internationale des droits des femmes » !

Le 8 mars 1977, dans un contexte d'essor du féminisme, l'ONU adopte une résolution enjoignant à célébrer une « Journée des nations unies pour les droits des femmes et la paix internationale ».

Dans un contexte où des dizaines de conflits armés font feu sur la planète, où les politiques réactionnaires d'extrême droite se renforcent sur chaque continent, où les normes sociales sont attaquées de toute part, fragilisant toujours plus les droits des femmes, le 8 mars 2025, devra sans aucun doute avoir un écho particulier, comme un vent de révolution indispensable...

**Le COURRIER  
DÉPARTEMENTAL**

Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon

215 cours Lafayette 69006 Lyon Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax : 04 72 75 53 59 - Email : ud69@cgt.fr

Directeur de publication : Jacky ABADA - Mise en page : Collectif Communication de l'UD CGT 69

n° CPPAP : n° 0919S07039 - ISSN : 1266-1465 -

## LA CGT SUR LA TOILE

Site de l'UD CGT 69

<https://ud69.reference-syndicale.fr/>

Site du CR CGT AURA

<https://www.cgt-aura.org/>

Site de la CGT

<https://www.cgt.fr/>

Site de la NVO

<https://nvo.fr/>

Suivez nous sur Facebook : Ud Cgt du Rhône

## NUMERO SPECIAL : 8 MARS



# #GRÈVE FEMINISTE

## 8 MARS 2025



LAGREVEFEMINISTE



GREVEFEMINISTE8MARS



GREVE\_FEMINISTE



GREVEFEMINISTE.BSKY.SOCIAL



GREVE.FEMINISTE

WWW.GREVEFEMINISTE.FR

## 8 mars 2025 : Grève féministe !

**Avec les femmes du monde entier, pour les droits des femmes, toutes en grève féministe et en manifestations !**

**Stop à l'extrême droite, à la droite réactionnaire, au gouvernement et à sa politique libérale et autoritaire !**

Le 8 mars, journée internationale de mobilisation pour les droits des femmes, nous appelons à la grève du travail, des tâches domestiques, de la consommation. Sans les femmes, tout s'arrête ! Nous sommes déterminées à lutter, à faire entendre nos voix pour obtenir l'égalité.

**Solidaires avec les femmes du monde entier !**

Afghanes, Iraniennes, Palestiniennes, Soudanaises, Kurdes, Ukrainiennes, nous sommes solidaires de toutes celles qui encore aujourd'hui sont emmurées, exécutées, qui font face à des bombardements massifs, au génocide, à l'exode, sont victimes de viols de guerre, peinent à nourrir leur famille et elles-mêmes, de toutes celles qui se défendent farouchement pour recouvrer ou obtenir leur liberté et leurs droits, qui sont confrontées aux conflits armés, aux régimes fascistes, réactionnaires, théocratiques et colonialistes. Nous sommes solidaires des femmes et des populations subissant de plein fouet les conséquences dramatiques du changement climatique, aggravé par les politiques productivistes et capitalistes.

**Non à l'Extrême Droite !**

Les idées d'extrême droite qui prônent la haine de l'autre, le racisme, la misogynie, les LGBTQIA+ phobies, le validisme, se banalisent, et sont aux portes du pouvoir, voire y accèdent partout dans le monde, à l'image de Trump aux Etats-Unis... Les femmes, les minorités de genre, les migrant-es en sont les premières cibles. En France, nous dénonçons les propos racistes du ministre de l'intérieur, nous exigeons la régularisation et l'ouverture des guichets pour que tou-te-s les immigré-es puissent rester ici. Nous refusons l'abrogation du droit du sol à Mayotte et la remise en cause de l'Aide Médicale d'Etat.

**Nous voulons vivre et pas survivre !**

Les différents gouvernements ne font rien contre les inégalités

salariales et les bas salaires qui touchent particulièrement les femmes (62 % des personnes payées au SMIC sont des femmes). Quant aux mères isolées touchant le RSA, elles sont confrontées à de multiples difficultés pour trouver un emploi (problème de garde d'enfants, de transports...). Particulièrement touchées par la crise du logement cher, les femmes sont majoritaires parmi les personnes expulsables et sont de plus en plus nombreuses à vivre dans la rue. Les femmes sont majoritaires parmi les 9 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté ! Nous exigeons l'abandon de la réforme du RSA, qui oblige les bénéficiaires à faire 15h de travail forcé, gratuit et sans contrat ! Nous exigeons l'abrogation des réformes sur l'assurance chômage restreignant les droits des chômeur-ses. Rémunérons le travail à sa juste valeur, à salaire égal entre femmes et hommes!

**Pour l'égalité salariale, du temps pour vivre, des salaires et une retraite décente !**

Le gouvernement n'a aucune volonté de réduire les inégalités salariales, de 27% en moyenne entre les femmes et les hommes. La transposition de la directive européenne sur la transparence salariale vise à renforcer l'application du principe d'une même rémunération "pour un même travail ou un travail de valeur égale". Nous exigeons la transposition immédiate de cette directive, la revalorisation salariale des métiers féminisés (éducation, soins, nettoyage...), l'interdiction du temps partiel imposé, la transformation des CDD en CDI et la réduction du temps de travail avec embauches correspondantes. Nous nous battons pour l'abrogation de la réforme Macron des retraites, et pour une réforme des retraites favorable aux femmes, la retraite à 60 ans avec une réduction du nombre d'annuités.

**Des Services publics au service de nos besoins !**

Malgré la paupérisation croissante et le manque crucial d'aide publique sur les territoires, le gouvernement Bayrou va continuer le démantèlement des services publics de la Santé, de l'Éducation, du Logement... Les femmes en seront doublement pénalisées : parce qu'elles sont majoritaires dans la fonction publique, et qu'elles devront se substituer aux services de la petite enfance et de la prise en charge de la dépendance.

# NUMERO SPECIAL : 8 MARS

Nous exigeons un service public national de l'autonomie tout au long de la vie, à la hauteur des besoins, avec les moyens correspondants, sans oublier une prise en charge réelle du 4ème âge. Nous exigeons la création d'un vrai service public de la petite enfance pour en finir avec les crèches privées à but lucratif et les maltraitances liées aux économies de personnels dans ces structures. Nous sommes opposées à la recommandation de la Cour des comptes de développer "la garde parentale, moins onéreuse pour les finances publiques" qui n'est qu'une incitation au retour des femmes à la maison.

## Pour un réel partage du travail domestique !

Nous ne pouvons nous satisfaire que rien ne bouge dans la répartition des tâches au sein des couples et ce depuis des années. Cette inégalité dans la répartition du travail domestique se traduit par des inégalités dans la sphère professionnelle et est l'un des facteurs des inégalités salariales et patrimoniales. Nous dénonçons le mirage des "nouveaux pères" car les femmes en font toujours beaucoup plus que les hommes, qui de fait prennent plus souvent les tâches valorisantes, en laissant les tâches ménagères à leur compagne. C'est tout l'enjeu d'une éducation non sexiste qui puisse permettre d'en finir avec les stéréotypes de genre.

## Notre corps nous appartient !

L'inscription dans la constitution de l'IVG ne doit pas masquer les obstacles liés au manque de moyens du service public de la santé pour recourir à l'IVG. Nous réclamons la réouverture des plus de 130 centres d'interruption volontaire de grossesse fermés. Nous dénonçons les offensives réactionnaires qui s'en prennent aux droits des personnes LGBTQIA+ qui veulent limiter le droit de vivre librement son orientation sexuelle et son identité de genre. Nous exigeons une transition libre et gratuite pour toutes et tous. Nous dénonçons les offensives transphobes réactionnaires, notamment les propositions de loi qui remettent en cause toute possibilité de transition des mineur-es, et nous demandons la fin des mutilations et des traitements hormonaux non consentis.

Femmes handicapées, nous subissons toutes les violences. Privées de nos droits à l'autonomie, à l'éducation, à l'emploi, aux soins et à la procréation. Nous voulons notre indépendance économique, l'accessibilité universelle à l'ensemble des lieux et bâtiments.

## Halte aux violences sexistes et sexuelles !

Le procès des 51 violeurs de Gisèle Pélicot a rappelé que les violeurs sont des hommes ordinaires, et que la culture du viol persiste dans les différentes strates de la société. La nomination de Darmanin mis

en cause pour des violences sexistes et sexuelles comme garde des sceaux est une véritable provocation. Nous continuons à compter nos mortes car il n'y a aucune volonté politique de lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, dont les violences obstétricales et gynécologiques, nous voulons une loi-cadre intégrale qui mette en avant prévention, éducation, protection, accompagnement, sanction et garantisse les moyens pour la prise en charge de l'ensemble des victimes, femmes, enfants et minorités de genre. Les plus touchées par les violences sexistes, dont les violences économiques, sont celles qui souffrent déjà de multiples oppressions : femmes victimes de racisme, migrantes, sans papiers, femmes précarisées, en situation de handicap, femmes lesbiennes et bi, femmes trans, femmes en situation de prostitution et celles victimes de l'industrie pornocriminelle. Nous demandons la mise en place d'actions concrètes pour lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles, protéger les victimes et combattre les réseaux de traite prostitutionnelle et de proxénétisme. Nous exigeons les 3 milliards nécessaires pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Nous refusons que les enfants violé-es, maltraité-es, incesté-es continuent le plus souvent à être abandonné-es à leur sort !

## Pour l'éducation, pour les enfants, l'Éducation à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle pour toutes et tous maintenant !

Le dernier rapport du Haut conseil à l'égalité note que le sexisme progresse chez les adolescents et les jeunes hommes. Nous dénonçons fermement les attaques portées par le précédent gouvernement contre le projet de programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) reprenant les propos des associations réactionnaires de parents qui y sont farouchement opposées. Nous exigeons l'adoption et la mise en place immédiate du projet de programme EVARS, dans la continuité des lois votées pour l'éducation à la sexualité à l'école. L'EVARS aide à déconstruire les stéréotypes, à comprendre les inégalités, à comprendre l'injustice des dominations qui s'exercent par les hommes sur les femmes, à prendre conscience de son corps et de son intimité et à respecter l'autre et soi-même.

Mobilisées tous les jours contre le patriarcat, les politiques libérales et autoritaires et contre l'extrême droite.

**Le 8 MARS, nous manifesterons, nous serons en grève féministe. Nous serons en grève sur nos lieux de travail (santé, commerce...), en grève du travail domestique et en grève de la consommation ! Quand les femmes s'arrêtent, tout s'arrête !**

## Premières signataires de l'appel

ActionAid France, AFRICA93, APEL-Égalité, Association Panafricaniste des Droits Civiques des femmes, Attac France, CGT, Collectif Faty KOUMBA : Association des Libertés, Collective des mères isolées, Droits de l'Homme et non-violence, FAGE, Féministes Révolutionnaires Paris, Femmes Egalité, Fondation Copernic, Force Féministe (57), FSU, Fête des 3 Quartiers (F3Q), Genre et altermondialisme, HFE /Handi Femme Epanouie, Handi-Social, Las Rojas Paris, Le Planning familial, Le Planning Familial 94, Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie-LFID, Mouvement des Femmes Kurdes En France, Mouvement de la Paix, Organisation de Solidarité Trans (OST), Stop aux Violences Obstétricales et Gynécologiques France ( Stop-Vog ), UNEF le syndicat étudiant, Union Etudiante, Union syndicale Solidaires, Union des femmes Socialistes (SKB)

## En soutien

APRES, Égalités, ENSEMBLE!, Gauche démocratique et sociale GDS, Gauche Écosocialiste (GES), Génération.s, La France insoumise, Mouvement jeunes communistes de France, NPA-l'Anticapitaliste, NPA - Révolutionnaires, Parti Communiste Français, Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF), Parti de Gauche, PEPS 31, Révolution Écologique pour le Vivant (REV), Union Communiste Libertaire



# Debout les femmes ! Syndiquez-vous



## Pour gagner l'égalité

Inégalités salariales :  
La CGT s'engage à réduire les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes en négociant des augmentations équitables



## Pour lutter contre le sexisme

Protection contre le harcèlement et les agissements sexistes :  
La CGT vous soutient et vous offre une aide juridique pour défendre vos droits



## Pour améliorer vos conditions de travail

Equilibre vie professionnelle - vie personnelle :  
La CGT milite pour des horaires flexibles, du télétravail et des congés parentaux, facilitant la conciliation entre vie professionnelle et familiale

### Témoignage :

"Être syndiquée, ce n'est pas subir, **c'est agir** ! Aujourd'hui, **je négocie, je propose, je transforme** mes conditions de travail. **La CGT m'a donné les outils** pour devenir actrice de mon destin professionnel."

Laura, 29 ans.



# NUMERO SPECIAL : 8 MARS



## Rejoignez un syndicat qui défend les droits des femmes

La CGT s'engage à promouvoir **la parité** dans ses instances et actions.

La CGT propose des programmes de **formation continue** pour aider les femmes à développer leurs compétences et à progresser dans leur carrière favorisant ainsi leur accès à des postes de responsabilité.

La CGT s'engage à combattre les **stéréotypes de genre** qui limitent les opportunités des femmes.

La CGT remet en question les normes patriarcales.

Chaque année la CGT participe à la journée de grève organisée en France pour les **droits des femmes**, en soutien à la Journée Internationale pour les droits des Femmes.

La CGT a élu **Sophie Binet** en tant que première femme secrétaire générale de son organisation.

La CGT fait partie des signataires (associations, juristes, syndicats...) de la **coalition féministe** pour une Loi Intégrale contre les Violences Sexuelles.

**Pour changer la donne et faire entendre ma voix, je me syndique à la CGT**



### Bulletin de contact

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Entreprise : .....  
 Tél. : ..... Courriel : .....



Bulletin à remettre à un militant ou à renvoyer à :

UD CGT 69 - 215 cours Lafayette 69006 Lyon

Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax : 04 72 75 53 59 - Courriel : ud69@cgt.fr

Pour en savoir plus

# RETRAITE

## ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES – DROITS FAMILIAUX ET CONJUGAUX

*Avec l'arrivée du gouvernement Bayrou, la bataille contre la réforme des retraites entre dans une nouvelle phase. L'annonce d'une concertation sur trois mois et d'une consultation de la Cour des comptes sur la situation de notre système de retraites pourrait donner l'impression d'un dialogue renouvelé, mais elle ne doit pas nous faire perdre de vue l'essentiel : la situation des retraites est déjà bien connue, tout comme nos revendications.*

### **Pour la CGT, les priorités restent claires :**

- Abrogation de la réforme des retraites imposant le report de l'âge légal à 64 ans, le rallongement de la durée de cotisation et la suppression des principaux régimes pionniers ;

- Mise en œuvre d'une nouvelle réforme permettant un retour à la retraite à 60 ans.

Revenir à 62 ans pour atteindre le droit à la retraite à 60 ans

Pour de nombreuses raisons, le report de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite est un problème majeur pour bon nombre de travailleurs-ses.

Les droits familiaux et conjugaux font partie des mécanismes de solidarités dans le système de retraite. Ils ont notamment pour effet de limiter l'impact pour les femmes des inégalités salariales et professionnelles entre les femmes et les hommes.

Quand on parle des droits familiaux et conjugaux, il s'agit des dispositifs suivants :

- Majoration de pension pour 3 enfants ou plus (10 %) ;
- Majoration de durée d'assurance pour enfant (MDAE) ;
- Assurance vieillesse des parents aux foyers (AVPF), et assurance des aidant-es familiaux-les (AVA) ;
- Pension de réversion et pension d'orphelin-e.

Sur 312 milliards d'euros de retraites versés en 2022, les droits familiaux représentaient 26 milliards, et la réversion 37,2 milliards, soit un total de plus de 20 % des dépenses.

Pour rééquilibrer le système de retraites, les droits familiaux et conjugaux sont regardés attentivement. Les évolutions de la société ont modifié les notions de couple et de famille.

À chaque réforme, la question de leur révision est donc posée, avec l'idée de les harmoniser entre les régimes et d'en améliorer certains. Mais, pour les différents gouvernements il y a toujours un préalable : l'harmonisation et la création de nouveaux droits doivent se faire à financement constant. En somme il est demandé de dire quels mécanismes, et donc quel-les assuré-es on veut sacrifier pour rester dans le cadre financier prédéfini !

Pour la CGT, la mise à jour des droits familiaux et conjugaux ne doit pas être corsetée par la question des moyens financiers. Pour nous, cette démarche implique de (re)partir de la définition des objectifs assignés à chaque dispositif, ainsi que de l'évaluation de l'atteinte de ceux-ci, pour ensuite mettre en place les correctifs nécessaires, et surtout mettre les moyens financiers en adéquation avec les besoins.

Nous revendiquons une harmonisation des droits entre les différents régimes de retraite sur le mieux-disant, une amélioration des dispositifs existants, et leur extension aux nouvelles formes de familles et de couples que connaît la société. Aussi, les droits familiaux et conjugaux permettent aujourd'hui de limiter l'effet des inégalités salariales entre les femmes et hommes – bien que celles-ci devraient être attaquées à la racine comme nous le proposons dans les solutions de financement.



Au-delà de la refonte des droits conjugaux et familiaux, résoudre les inégalités entre femmes et hommes nécessite un profond changement de société. Non seulement les leviers pour parvenir à cette égalité ne sont pas activés, mais les femmes ne vont pas attendre 160 ans : la CGT revendique l'égalité des salaires et d'accès aux responsabilités, l'amélioration du congé maternité et sa meilleure prise en compte pour la retraite, une contribution alimentant cette solidarité interne aux régimes de retraite prise sur les entreprises de plus de 50 salarié-es ne respectant pas cette égalité.

NUMERO SPECIAL : 8 MARS

## SALAIRE

## TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL ?



Dans le secteur privé, les femmes gagnent en moyenne **26%** de moins que les hommes. Elles travaillent plus souvent à temps partiel et dans des métiers moins bien payés que les hommes. À temps de travail et poste équivalents, l'écart de salaire est de **4 %**.

**L'écart total : les femmes touchent 26% de moins que les hommes**

Tous temps de travail confondus (temps partiels et temps complets rassemblés).

Le premier facteur explicatif des inégalités de salaires provient des différences de temps de travail. Plus d'une femme sur quatre travaille à temps partiel, ce qui n'est le cas que de moins de 10 % des hommes. Le salaire moyen réellement touché par les femmes est inférieur à celui des hommes. De plus, le temps de travail des hommes est accru par les heures supplémentaires qu'ils effectuent plus souvent que les femmes.

Les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes métiers. D'une part, les femmes occupent moins souvent des positions d'encadrement que les hommes. Elles sont ainsi moins nombreuses parmi les hauts salaires. D'autre part, même à catégorie sociale comparable, elles n'exercent pas dans les mêmes secteurs professionnels. Or, les métiers majoritairement exercés par les femmes sont aussi souvent les moins bien payés.

La CGT agit pour la liberté pleine et entière des femmes, au travail et dans la société. Elle se bat sur la base d'une approche globale et intégrée de l'égalité dans l'emploi, la rémunération, la carrière, la formation, la santé, la vie personnelle, la retraite :

- une réelle mixité des filières de formation initiale. L'école doit jouer un rôle dans la lutte contre les stéréotypes de genre ;
- une réelle mixité des métiers et des emplois ;
- l'interdiction du temps partiel imposé et de toute forme de précarité pour toutes et tous ;
- l'égalité salariale réelle et l'application du principe « à travail de valeur égale, salaire égal » ;
- un véritable déroulement de carrière pour toutes les femmes et un accès aux postes à responsabilité ;
- la revalorisation des métiers à prédominance féminine ;
- l'égalité d'accès à la formation continue qualifiante pour toutes les catégories professionnelles à prédominance féminine ;
- un vrai partage des temps sociaux : vie professionnelle, familiale et sociale ;
- le droit pour toutes les femmes de bénéficier de conditions de travail dans un environnement qui respecte leur santé ;
- le droit à un environnement de travail sans pression sexiste, sans harcèlement et sans violences sexuelles ;
- la protection et la garantie du droit au travail des victimes de violences intrafamiliales ;
- une organisation du travail qui ne repose plus sur une division sexuée du travail.



# INTERNATIONAL

## LE COMBAT DES FEMMES EN TURQUIE POUR EXISTER : RÉSISTER À UN ÉTAT FASCISTE ET PATRIARCAL



**E**n Turquie, être une femme libre est un acte de révolte. Depuis sa fondation par Atatürk en 1923, les femmes sont assignées à leur rôle de mères et d'épouses, dans une vision patriarcale rappelant l'Italie fasciste de Mussolini, où la maternité était une mission nationale imposée par l'État. Aujourd'hui Erdoğan promeut une politique nataliste, restreint l'accès à l'avortement et encourage les femmes à rester au foyer. Cette vision patriarcale est renforcée par un système judiciaire complaisant envers les violences masculines : chaque année, des centaines de femmes sont assassinées par leur conjoint ou leur famille, et les meurtriers bénéficient souvent de circonstances atténuantes. En 2021, le retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul a aggravé cette situation, laissant les femmes encore plus vulnérables.

Mais la violence patriarcale ne se limite pas aux foyers : elle est aussi orchestrée par l'État. Dans l'est du pays, les femmes kurdes subissent une répression militaire brutale. L'armée turque bombarde des villes, massacre des civils et fait disparaître des militantes socialistes, communistes et féministes sous prétexte de lutte contre le « terrorisme ». À Cizre, plus de 150 personnes, en majorité des femmes et des enfants, ont été brûlées vives dans des sous-sols où elles s'étaient réfugiées. Ces violences s'inscrivent dans un système répressif où l'État fasciste turc tue, emprisonne et écrase toute opposition.

Dans le monde du travail, la situation est tout aussi critique. Les femmes sont exploitées doublement, comme travailleuses et comme femmes, une réalité que dénonçait déjà Clara Zetkin, militante communiste. Elles occupent les postes les plus précaires, dans le textile, le

nettoyage ou la fonction publique, et sont sous-payées et harcelées. Celles qui tentent de s'organiser sont réprimées : en 2018, 120 ouvrières de l'usine Flormar ont été licenciées pour avoir adhéré à un syndicat. Malgré cela, des collectifs comme KESK Kadın Meclisi continuent de se battre pour l'égalité salariale, la lutte contre le harcèlement et la reconnaissance des droits des travailleuses. Le gouvernement d'Erdoğan criminalise les mouvements syndicaux féminins en les accusant de « terrorisme » ou de « perturbation de l'ordre public ». La police intervient brutalement contre les manifestations du 1er mai et du 8 mars.

Face à cette oppression, les femmes de Turquie résistent. Sous un régime fasciste qui assassine, emprisonne et opprime, les femmes refusent de se taire. Qu'elles soient militantes, ouvrières, féministes, kurdes ou aléviennes, elles continuent de lutter. Elles manifestent, s'organisent, forment des syndicats et dénoncent les violences d'État. Certaines, comme les combattantes kurdes des YPJ, prennent les armes contre la tyrannie de ce système. Leur lutte dépasse le féminisme : c'est un combat contre le fascisme, l'exploitation et la répression d'État. Tant qu'elles lutteront, elles existeront !



NUMERO SPECIAL : 8 MARS

# INSTITUT HISTOIRE SOCIALE

## LA LUTTE DES OVALISTES



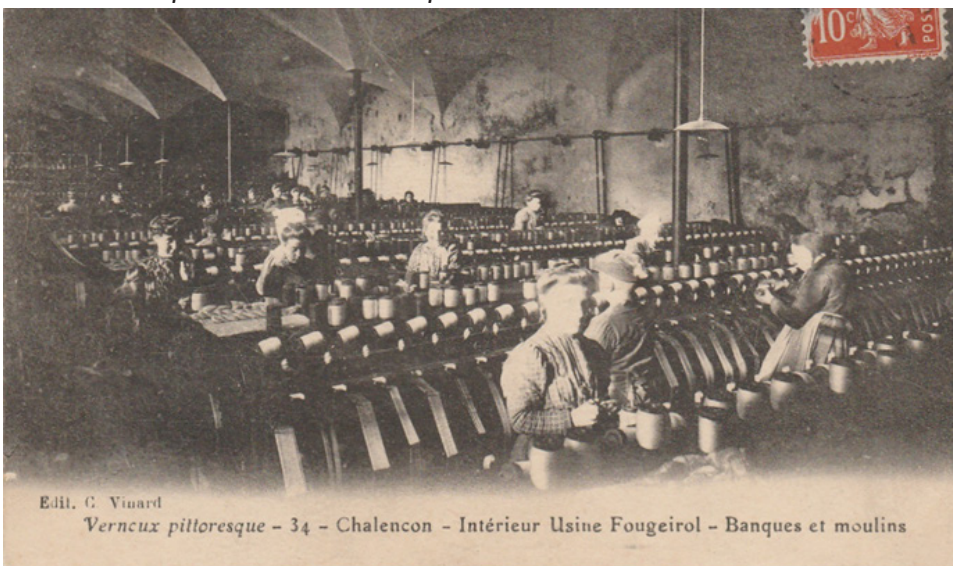
**C**'est au cours du 16<sup>e</sup> siècle que commence le développement à Lyon et dans sa région l'industrie de la soie.

La soie est le domaine des femmes. « ... elles y trouvent du travail depuis la feuille de murier sur laquelle on élève le ver jusqu'à l'atelier où l'on façonne la robe et le chapeau. Il y a en effet toute une armée d'ouvrières de toute sorte sans cesse occupée sur ce fin brin de soie... » (dans *Les métiers de la soie*, Dictionnaire historique de Lyon, p.466). Les ovalistes sont les ouvrières qui, sur des moulins de forme ovale et à partir de fils de soie bruts, les torsadent et les assemblent afin d'en augmenter la résistance et améliorer l'aspect.

A Lyon, en 1869, on compte 8 000 ovalistes dont 300 hommes. L'essentiel est constitué de filles de paysans, venues du Rhône ou des départements limitrophes recrutées par le curé de leur paroisse avec la promesse de gagner quelque argent afin de se constituer une dot et un trousseau en vue de leur mariage ; dix pour cent sont des Italiennes venues du Piémont tout proche.

Le salaire peut être horaire (15 centimes dans le meilleur cas) et dépend alors du nombre d'heures travaillées, nombre très variable selon les ateliers, ou aux pièces.

Si le travail vient à manquer, elles ne sont pas payées. Dans l'atelier règne une discipline très stricte reposant sur des amendes pour infraction au règlement intérieur : ne pas porter ses sabots, ouvrir ou non les fenêtres, tenir propre son coin, ne pas parler inutilement, ne pas s'asseoir, pour malfaçon, faible productivité, absence ou retard. Ces amendes sont parfois très lourdes et peuvent représenter jusqu'à plusieurs jours de salaire. Autre mesure possible, les coups : en 1886, on juge à Lyon « le procès d'une maîtresse d'atelier de dévidage qui, pendant des années, battait et maltraitait ses ouvrières-pensionnaires sans que celles-ci ne se plaignissent jamais ».



Edi. C. Vinard

Vernoux pittoresque - 34 - Chalencou - Intérieur Usine Fougérol - Banques et moulins

Debout dix à douze heures devant leur moulin, les ovalistes ne peuvent faire moins que développer ankyloses, ulcères et autres œdèmes à la jambe, la phtisie : « quand on étudie la phtisie chez les femmes, on trouve une condition étiologique déjà signalée, c'est une fréquence très

grande de cette maladie chez les dévideuses » : 19 sur 126 femmes, à l'Hôtel-Dieu, en sont atteintes. Un tiers des décès annuels à l'Hôpital de la Croix-Rousse sont dus à la phtisie. « Une douloureuse statistique », titre le Progrès : « Et sur ces 771 phtisiques, hommes et femmes, on compte 105 dévideuses et 164 tisseuses ; elles n'avaient pas dépassé 15 à 25 ans. »



Trop c'est trop ! A partir du 17 juin 1869, deux mille ovalistes sont en grève et réclament une augmentation de salaire de cinquante centimes par jour. « Rien dans ces prétentions n'est exagéré, 2 francs par jour sont nécessaires aux besoins de la vie, l'entretien et le logement d'une personne ; avec ce modeste salaire, on préviendrait bien des humiliations de toutes sortes auxquelles sont exposées les ouvrières manquant du nécessaire », précisent les ovalistes dans leur deuxième pétition. Soixante-dix ateliers sont touchés. Elles tentent de négocier avec les patrons qui s'y refusent. Le 21 juin, une pétition signée par 255 femmes issues de 10 ateliers, est adressée au préfet souhaitant son arbitrage. 55 d'entre elles travaillent chez Bonnardel, rue Bossuet aux Brotteaux. Celui-ci a fait venir depuis 6 mois des centaines de jeunes filles d'Italie, leur promettant qu'elles gagneraient 2 francs par jour et que leurs frais de transport seraient payés. A leur grande désillusion, elles s'aperçurent que leurs gages s'élèveraient à un franc par jour, sur lequel on prélevait encore leurs frais de voyage. Philomène Rozan, travailleuse de cet atelier mène le mouvement.

Ces deux mille femmes, en grève tout un mois, se réunissent, constituent une commission de grève, pétitionnent, manifestent, organisent la solidarité. Teinturiers, plâtriers, mécaniciens, etc. mettent sur pied une caisse de solidarité. Les ouvrières logées chez leurs patrons, jetées à la rue avec leurs malles du fait de la grève, sont hébergées chez les amies, les voisins, dans les familles ouvrières.

La solidarité s'organise bien au-delà des quartiers

concernés. Mme Harriet Law, l'une des trois femmes qui siègent au Conseil Général de l'Association Internationale des Travailleurs à Londres organise une solidarité envers les ovalistes de Lyon. Les fonds de solidarité de Rouen, de Londres et d'ailleurs sont parvenus à Lyon, malgré l'arrêté préfectoral qui

interdisait les quêtes et souscriptions destinées à soutenir le mouvement.

En fin de compte, la résistance des patrons mouliniers s'effrita. Certains concédèrent une réduction de la durée du travail de 12 heures à 10 heures sans augmentation de salaire, d'autres donnèrent plus largement satisfaction aux revendications ouvrières. Le 29 juillet, le groupe internationaliste des ovalistes annonçait que « la grève était complètement terminée ».

# RÈGLEMENT

## pour les fileuses logées

---

ARTICLE I. — Les fileuses doivent obéissance et soumission aux personnes chargées de les surveiller, tant à la maison qu'à la filature.

ART. II. — Au premier coup de sirène, c'est-à-dire à 5 heures 1/2 du matin, les fileuses devront se lever et procéder à leur toilette d'arriver à la filature cinq minutes avant le commencement du travail, c'est-à-dire à 6 heures précises.

ART. III. — Il est expressément défendu de manger ou de garder des comestibles dans le dortoir, qui doit être tenu dans un propre absolu. Toutes les semaines, deux ouvrières seront désignées, à tour de rôle par la surveillante, pour balayer les locaux et vider les seaux sales.

ART. IV. — Les fenêtres des dortoirs devront être tenues ouvertes pendant la journée ; les lits seront découverts pour permettre l'aération de la literie jusqu'à 8 heures du matin.

ART. V. — Pendant le repos du matin, de 8 à 9 heures, chaque ouvrière devra faire son propre lit, et secouer avec soin les draps et couvertures.

ART. VI. — Pendant les repos les ouvrières peuvent se promener et se distraire dans la cour attenante à leur logement ; elles ne doivent en ville que pour faire les achats qui leur sont indispensables, après en avoir obtenu l'autorisation de leur surveillante.

ART. VII. — Il est absolument défendu d'aller en ville la nuit sous aucun prétexte.

La porte de la maison donnant sur la rue sera fermée à 6 heures l'hiver, à 8 heures l'été, celles donnant sur la cour à 8 heures l'hiver et 9 heures l'été. Celles qui, après les heures indiquées, iraient en ville sans autorisation préalable de M. le Directeur, seraient congédiées et draient leur droit au voyage aller et retour.

ART. VIII. — Conformément à l'article VII ci-dessus, seraient aussi renvoyées les ouvrières qui se feraient remarquer par une tenue conduite peu convenable.

ART. IX. — Après 9 heures du soir les lumières seront éteintes, tant au dortoir qu'au réfectoire, et les ouvrières devront être couchées et garder le silence.

ART. X. — Les ouvrières doivent assister aux offices le dimanche et les jours fériés.

ART. XI. Toute infraction au nouveau règlement sera sévèrement réprimée, soit par une amende, une corvée supplémentaire ou l'exclusion.

SIGNÉ :

**H. BERTRAND**

NUMERO SPECIAL : 8 MARS

# DROIT DES FEMMES EN DANGER

## LES FÉMINISTES MOBILISÉES CONTRE L'EXTRÊME DROITE

**L**e camp réactionnaire a le vent en poupe en France, le RN et ses alliés comptent 143 députés à l'Assemblée nationale. Dans ce contexte, les organisations et militantes pour les droits des femmes sont en première ligne de la bataille.

Le RN est dangereux pour les droits des femmes. Il suffit de voir leur vote à l'Assemblée nationale : 30 d'entre eux n'ont pas voté la constitutionnalisation du droit à l'IVG. Il faut regarder le parcours de leurs candidats, qui sont réactionnaires, complotistes, russophiles, racistes, antisémites. Quant au gouvernement, il ne veut pas affronter le patronat pour l'égalité professionnelle.

Les femmes et les minorités de genre sont toujours les premières sacrifiées sur l'autel des politiques d'extrême droite.

Des craintes légitimes au regard de la ligne adoptée par les divers gouvernements d'extrême droite dans le monde : En Italie, Giorgia Meloni a pris des mesures pour inciter les femmes à procréer afin de pérenniser sa vision traditionaliste de la famille, et fragiliser l'accès à l'IVG sur tout le territoire. Un amendement récent, déposé par son parti, permet aux groupes opposés à l'IVG d'intervenir directement dans les centres de consultation. Du côté de l'Espagne, le parti Vox remet en cause continuellement les lois consacrées à l'éradication des violences fondées sur le genre, alors que le pays est avant-gardiste sur le sujet depuis une quinzaine d'années.

Il faut garder en tête les paroles de Simone de Beauvoir qui disait qu'à la moindre crise politique ou économique, les droits des femmes seront remis en question !

La désespérance, le déclassement, la peur du lendemain favorisent le vote extrême droite même parmi les femmes alors qu'elles sont les premières cibles de leur programme régressif.

Les propositions du RN entérinent l'ordre patriarcal, le radicalisent

En matière d'égalité professionnelle femmes-hommes, l'extrême droite n'avance aucune proposition. Et pour cause, elle nie les chiffres.

Ainsi, le RN a voté contre les lois sur l'égalité professionnelle au Parlement européen. Pire encore, le programme économique de l'extrême droite est ultra-libéral, il s'attaque :

- Au Smic,

- Aux protections collectives,

- À la Sécurité sociale...

Autant de mesures qui fragilisent en premier lieu les femmes.

La volonté de contrôle de la vie des femmes s'étend jusqu'au droit des femmes à disposer de leur corps, en s'attaquant au droit à l'avortement ou l'accès à la contraception. Les mesures pour la santé des femmes s'inscrivent uniquement dans une perspective nataliste.

Gagnons la réciprocité des droits entre les femmes et les hommes.

Le droit au travail des femmes est fondamental pour assurer leur reconnaissance sociale et leur indépendance économique,

garanties essentielles pour pouvoir faire ses propres choix.

Nous le redisons, l'extrême droite n'est pas une option et nous revendiquons :

- Le droit des femmes à travailler pour être autonomes et indépendantes dans leurs choix de vie ;

- L'égalité réelle femmes-hommes au travail avec notamment de réelles sanctions pour les entreprises et administrations qui discriminent, la revalorisation des métiers à prédominance féminine, ou encore la fin des temps non complets de moins de 24 heures par semaine ;

- Le soutien à la parentalité : allonger les congés maternité et paternité et d'accueil de l'enfant, revaloriser le congé parental, levier indispensable à un meilleur partage des responsabilités parentales, élaborer un grand plan de création de places en crèches et des droits garantis par la loi à 10 jours enfants malades (sans jours de carence) pour tous les parents d'enfants de moins de 12 ans ;

- Un service public de l'aide à l'autonomie et de prise en charge de la petite enfance ;

- Des mesures effectives pour prévenir et lutter contre



les violences sexistes et sexuelles au travail et pour protéger les femmes victimes de violences ;

- Un accès libre et remboursé à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) sur tout le territoire, la suppression de la double clause de conscience spécifique à l'IVG et l'allongement du délai d'IVG ;

- La mixité des filières de formation et des métiers ;

- La mise en place de mesures pour lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme à l'école, sur les lieux de travail et dans les médias

## LA PAROLE À ... ORIANE FAURE SYNDICAT CGT DÉPARTEMENTAL DES SOCIÉTÉS D'ETUDES

### **Comment prépares-tu (préparez-vous) le 08/03 dans ton entreprise ou ton syndicat ?**

*Le syndicat étant récent (novembre 2023), nous souhaitons objectiver la situation dans notre secteur d'activités, afin de mieux comprendre les enjeux et étayer nos argumentaires. Ainsi, en lien avec le collectif 75 des isolé-es des sociétés d'études, un questionnaire sur l'égalité et les discriminations sera diffusé pour le 8 mars. Par ailleurs, dans les entreprises, des camarades mandatées et élues CSE mènent un travail de sensibilisation (mails, tracts) sur le 8 mars, son histoire et ses enjeux.*

### **Comment traites-tu (traitez-vous) les revendications d'égalité salariale et professionnelle tout au long de l'année ?**

*Dans mon entreprise, j'ai traité le sujet, en tant que déléguée syndicale, par un travail similaire de diagnostic : j'ai diffusé un questionnaire sur l'égalité en novembre 2023, abordant le ressenti sur les inégalités, le temps de travail, la santé au travail, les agissements sexistes et sexuels. Les résultats ont révélé une problématique taboue et niée dans notre entreprise sur le sexisme ambiant : plus de 50% des salarié-es ont déjà été victime ou témoin de situation de sexisme.*

*Par le biais du CSE (comité social et économique) nous avons alors mis le sujet des VSS sur la table. Nous avons obtenu la mise en place de formations sur les VSS, en laissant au CSE le choix de l'intervenant-e, une juriste spécialisée, et la définition d'un format distinguant managers et direction d'un côté, et salarié-es de l'autre.*

### **Un exemple de victoires (syndicale ou dans l'entreprise auprès de l'employeur)**

*J'ai eu l'occasion de renégocier l'accord égalité femmes-hommes qui était obsolète. La négociation fut longue et retardée par la direction, cette dernière ne l'estimant pas prioritaire et les revendications salariales monopolisant les discussions tendues en NAO. Un nouvel accord égalité a été signé fin 2024, actant plusieurs conquêtes sociales, entre autres : formation VSS pour tout-es les salarié-es inscrite au plan de formation, jours d'absence autorisés pour douleurs menstruelles (2 j. par mois), pour arrêt naturel de grossesse (2 j.), pour parcours PMA, mise à disposition de protections menstruelles, formation sur le harcèlement moral pour le CSE et la direction, limitation des réunions obligatoires avant 9h et après 17h, etc.*

*Néanmoins, le chemin est encore long devant nous pour stopper le patriarcat et les modes de pensée conservateurs puisque nous n'avons pas obtenu : congé naissance favorable et égal entre femmes et hommes, proportionnalité femmes-hommes dans les postes à responsabilité, pas de rupture ni de retard d'évolution professionnelle pour les femmes qui décident d'avoir un enfant, prise en compte des problématiques liées à la ménopause et ses impacts au travail, etc.*

NUMERO SPECIAL : 8 MARS

# LA PAROLE À ... MÉLANIE LABBE

## SYNDICAT CGT CENTRE LEON BÉRARD

### Comment prepares-tu (préparez-vous) le 08/03 dans ton entreprise ou ton syndicat ?

*La préparation de la journée du 8 mars est réalisée de façon active au sein de notre syndicat. Elle fait partie de nos événements clés chaque année depuis notre congrès de novembre 2023. Lors de ce congrès, nous avons acté collectivement que la lutte pour l'égalité femmes-hommes et contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) est l'une de nos priorités. Travaillant dans un secteur très féminisé, nous lançons plusieurs initiatives pour cette journée. En mars, nous organiserons des campagnes de tractage et d'affichage, des rencontres avec les salarié-e-s afin de les inciter à se mobiliser à nos côtés lors de la mobilisation du 8 mars 2025.*

### Comment traites-tu (traitez-vous) les revendications d'égalité salariale et professionnelle tout au long de l'année ?

*Tout au long de l'année, nous menons plusieurs actions concrètes pour traiter les revendications d'égalité salariale et professionnelle. Nous inscrivons systématiquement ces revendications dans les négociations collectives et interrogeons régulièrement les salarié-e-s et nos syndiqué-e-s afin de les mettre à jour. Nous sensibilisons les salarié-e-s et nos syndiqués aux enjeux de l'égalité professionnelle et luttons contre les biais sexistes, y compris au sein même de notre syndicat. Nous accompagnons également les victimes de discriminations et de violences en leur offrant un soutien psychologique. Le référent harcèlement CGT joue un rôle clé dans ce dispositif. Nous développons notre communication via des vidéos et des publications sur les réseaux sociaux, et nous avons organisé des discussions interactives sur cette thématique lors de deux assemblées générales en 2024.*

### Un exemple de victoires (syndicale ou dans l'entreprise auprès de l'employeur)

*Suite à l'initiation d'un questionnaire à destination des salarié-e-s, nous avons pu réaliser un état des lieux des VSST au sein de notre structure. Cela nous a permis de prendre conscience de l'ampleur des violences et de connaître les demandes concrètes des salarié-e-s. Nos stands de sensibilisation installés au self et aux vestiaires le 25 novembre 2024 ont été une réelle réussite et ont touché plusieurs centaines de salarié-e-s qui, aujourd'hui encore, portent nos bracelets distribués ce jour-là. Nous avons participé à la mobilisation du 25 novembre et formé certain-e-s élu-e-s et syndiqué-e-s. Suite au questionnaire, nous avons porté nos revendications et celles des salarié-e-s auprès de notre direction et obtenu la négociation d'un accord spécifique sur la gestion des cas de harcèlement. Malgré ces avancées, le travail au sein de notre structure reste long et difficile en raison de l'impossibilité de réaliser une intersyndicale sur cette thématique, nous obligeant à porter seuls cette question. Ce qui ne nous empêchera pas de continuer à porter ces revendications pour garantir un environnement de travail sûr et équitable pour toutes et tous.*



# Vous êtes adhérent CGT ? Vous êtes protégé.

Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants CGT à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales et professionnelles.

**Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.**



Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (perte de salaire<sup>(1)</sup>, invalidité<sup>(2)</sup>, incapacité permanente<sup>(3)</sup>, décès)
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

**La Macif et la CGT sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.**

Pour en savoir plus,  
scannez ce QR Code



Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.

(1) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.

(2) Taux d'invalidité supérieur ou égal à 5% retenu par le médecin expert.

(3) Incapacité permanente à partir de 66%.

Crédit photo : Svitlanahulko85 / Panther Media / GraphicObsession.

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



## Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.

[groupe-apicil.com](http://groupe-apicil.com)

SANTÉ | PREVOYANCE | EPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

 GROUPE  
**APICIL**  
*UNIQUES, ENSEMBLE*

**APICIL Transverse** Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque SA** à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social :20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management SA** au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP - Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08  
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0013 - communication publicitaire à caractère non contractuel